

Communiqué de presse

7 février 2023 - N° 02

Renouvellements P&C de janvier 2023

SCOR améliore la rentabilité technique attendue et le profil rendement / risque de son portefeuille dans un contexte de marché favorable

- Comme annoncé lors de sa Journée Investisseurs le 9 novembre 2022, SCOR poursuit un objectif clair lors des renouvellements du 1^{er} janvier 2023 : **améliorer la rentabilité technique attendue (« expected ») et améliorer le profil rendement / risque de son portefeuille de risques de dommages et de responsabilité**, en tirant pleinement parti des conditions de marché favorables actuelles.
- Afin d'atteindre cet objectif, SCOR porte une attention toute particulière à l'optimisation du capital alloué par branche et par client, ainsi qu'à l'optimisation de la composition du portefeuille, tant en termes de diversification des risques que de résilience des résultats techniques.
- La mise en œuvre de ces principes a conduit SCOR, lors des renouvellements du 1^{er} janvier 2023, à :
 - **poursuivre la croissance des lignes de réassurance dites « Global Lines »** (+11% d'EGPI¹ hors ligne Agriculture) ;
 - **conforter les relations profitables avec ses clients de long-terme** ;
 - **réduire son exposition aux risques de catastrophes naturelles** (-14% du PML net à une période de retour de 250 ans) ;
 - **enfin, ajuster son portefeuille en réduisant les branches les plus sensibles à l'inflation économique et sociale** (-24% d'EGPI sur les lignes Responsabilité civile et Automobile, notamment).

La conjugaison de ces quatre actions se traduit par une baisse de l'EGPI de -12% sur l'ensemble du portefeuille de risques de réassurance renouvelé.

- SCOR atteint son objectif et améliore significativement la rentabilité technique attendue (« expected ») et le profil rendement / risque de son portefeuille de risques de dommages et de responsabilité renouvelé au 1^{er} janvier 2023. Ces actions devraient se traduire par une amélioration du ratio net de souscription attendu (« expected ») du portefeuille de l'ordre de 2,5 à 3 points, grâce à une augmentation globale des tarifs de 9% sur l'ensemble du portefeuille de risques.
- SCOR est confiant dans la poursuite du cycle actuel en réassurance de dommages et de responsabilité. Le Groupe prépare activement les prochains renouvellements en avril, juin et juillet 2023 dans un marché porteur.

¹ Estimation du revenu brut des primes par année de souscription - Estimated Gross Premium Income (EGPI)

Communiqué de presse

7 février 2023 - N° 02

Renouvellements des traités de réassurance P&C de janvier 2023

Ces renouvellements ont été marqués par une contraction de l'offre de réassurance et une demande de protection soutenue des cédantes.

Portefeuille de réassurance renouvelé au 1^{er} janvier 2023¹:

	Primes renouvelées (EUR millions) ²	Variation par rapport à janvier 2022	Principales lignes concernées
Traités Lignes P&C ³	2 176	-20,4%	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile aux États-Unis, Dommages proportionnel, Automobile proportionnel
Traités Global Lines ⁴	1 479	+3,6%	<ul style="list-style-type: none"> Assurance décennale et <i>Engineering</i> Cyber (effet prix uniquement)
TOTAL	3 655	-12,1%	

1. Environ 67 % des primes de réassurance P&C, soit 47 % du total des primes P&C de SCOR, sont renouvelées en janvier.
2. Sans tenir compte d'une opération de grande ampleur en Europe ni de l'apport de capacité de SCOR aux syndicats Lloyd's en tant que tierce partie (« SUL »).
3. La catégorie *Treaty P&C Lines* inclut les branches Dommages, Dommages cat., Responsabilité, Automobile et d'autres lignes d'affaires apparentées (Assurances de personnes, Nucléaire, Terrorisme, Risques spéciaux, Extension de garantie automobile et Rétrocession).
4. La catégorie *Treaty Global Lines* inclut les branches Agriculture, Aviation, Crédit Caution, Assurance décennale, *Engineering*, Marine et Énergie, Espace, Cyber et Alternative Solutions.

La souscription a fait l'objet d'un examen complet, avec une attention particulière portée sur la diversification et l'équilibre du portefeuille pour tirer parti des conditions de marché actuelles.

La croissance des lignes dites « *Global Lines* » se poursuit avec une augmentation de 11% de l'EGPI² si l'on exclut la ligne Agriculture. Les poids des lignes dites « *Global Lines* » (représentant 43% de l'EGPI contre 36% l'année dernière) et de l'Europe et du Canada (représentant 61% de l'EGPI contre 55% l'année dernière) sont également en hausse.

SCOR a été attentif à tenir compte dans sa tarification de l'évolution de la sinistralité observée, notamment pour les catastrophes naturelles en révisant la calibration de ces risques. En conséquence, le PML³ lié aux catastrophes naturelles est en baisse de -14% (après une baisse de -21 % au cours de l'année 2022). Cette réduction est essentiellement rendue possible par la baisse des limites engagées par SCOR sur les traités de dommage proportionnels exposés aux catastrophes naturelles (-30%) et sur les traités en excédent de pertes annuelles agrégées (« *aggregates* ») (-25%), ainsi que par une augmentation significative de la rétention de la part des cédantes.

Du fait de l'accélération de l'inflation, SCOR intègre pour l'année 2023 les hypothèses prospectives d'inflation (économique et sociale), qui varient entre 4 % et 14 % selon la zone géographique.

SCOR réduit son exposition aux lignes les plus sensibles à l'inflation, telles que la Responsabilité Civile aux États-Unis et la branche Automobile souscrite en proportionnel.

² Estimation du revenu brut des primes par année de souscription - Estimated Gross Premium Income (EGPI)

³ PML (« Probable Maximum Loss ») : perte agrégée nette correspondant au dépassement du quantile à 1/250

Communiqué de presse

7 février 2023 - N° 02

Le ratio net de souscription attendu⁴ (« *expected* ») du portefeuille renouvelé au 1^{er} janvier 2023 s'améliore de 2,5 à 3 points. Cette amélioration est la conséquence d'une augmentation des tarifs de 9% avant prise en compte des hypothèses d'inflation. Les principales augmentations de tarif sont observées sur les traités couvrant les catastrophes naturelles par événement, et ce, plus particulièrement en Amérique du Nord et en Europe (respectivement +71% et +44% d'augmentation).

SCOR obtient lors de ces renouvellements de meilleures conditions, telles que l'exclusion de périls supplémentaires, des franchises plus élevées ainsi que des conditions de reconstitution plus strictes.

Jean-Paul Conoscente, Directeur général de l'activité P&C à SCOR, déclare : « *Dans l'un des environnements de réassurance les plus porteurs depuis plusieurs décennies, SCOR met tout en œuvre pour améliorer le profil rendement / risque et la rentabilité technique de son portefeuille. Afin d'atteindre cet objectif, SCOR a porté une attention particulière au contrôle des expositions, à l'optimisation du capital alloué aux différents métiers et à la diversification de son portefeuille de risque. Je suis confiant : la rentabilité technique du portefeuille renouvelé devrait augmenter de manière significative. Le durcissement du marché devrait se poursuivre ce qui permettra à SCOR de continuer le déploiement de son capital dans des conditions de marché favorables lors des prochains renouvellements.* »

SCOR publiera ses résultats annuels le 2 mars 2023.

*

* *

Contacts

Relations Investisseurs

Yves Cormier
ycormier@scor.com

Presse

Nathalie Mikaeloff and Alexandre Garcia
media@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Généralités

Les chiffres présentés dans ce document peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux des tableaux et du texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur des chiffres complets (y compris les décimales) ; par conséquent, le document peut contenir des différences non significatives dans les sommes et les pourcentages en raison des arrondis. Sauf indication contraire, les sources pour le classement des entreprises et les positions sur le marché sont internes.

Déclarations prévisionnelles

Ce document contient des déclarations et des informations prévisionnelles sur la situation financière, les résultats, les activités, la stratégie, les plans et les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

⁴ Somme du coût attendu (« *expected* ») des sinistres, des commissions et des frais de courtage, nets de rétrocession divisée par la prime nette de rétrocession pour l'année de souscription

Communiqué de presse

7 février 2023 - N° 02

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "anticiper", "s'attendre à", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "prévoir de", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations et informations prévisionnelles dépend de circonstances et de faits qui se produiront à l'avenir.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations et informations prévisionnelles. Ces déclarations et informations prévisionnelles ne sont pas des garanties de performance à venir. Les déclarations et informations prévisionnelles et les informations relatives aux objectifs peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

En particulier, il convient de noter que l'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision, compte tenu notamment de l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie, à ses effets sur la santé et l'économie, ainsi qu'aux effets possibles de futures décisions gouvernementales ou évolutions juridiques dans ce contexte.

En outre, l'impact de l'invasion russe et de la guerre en Ukraine sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision à ce stade, compte tenu de l'incertitude liée à l'ampleur et à la durée du conflit, et à ses répercussions.

Par conséquent, toutes les évaluations et tous les chiffres présentés dans ce document sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives.

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé le 3 mars 2022 sous le numéro D.22-0067 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui est disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com.

En outre, ces déclarations prévisionnelles ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

SCOR n'a pas l'intention de, et ne s'engage en aucun cas à, compléter, mettre à jour, actualiser, revoir ou changer ces déclarations et informations prévisionnelles, que ce soit au résultat d'informations nouvelles, d'évènements futurs, ou pour quelque autre raison que ce soit.

Informations financières

Sauf mention contraire, les chiffres contenus dans ce document n'ont pas été audités.

Sauf mention contraire, tous les chiffres sont présentés en euros.

Les montants éventuellement cités relatifs à une période postérieure au 30 septembre 2022 ne doivent pas être interprétés comme une prévision des résultats financiers attendus pour ces périodes.

Toutes les définitions figurent en Annexe de la présentation.

Sauf mention contraire, tous les chiffres sont présentés à taux de change constant au 31 décembre 2022.

Sauf mention contraire, tous les chiffres sont présentés sur la base de l'information disponible au 19 janvier 2023.